

Châteauroux, le 05/07/2022

COMPTE-RENDU du CTL du 05/07/2022

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, M.LECLERC, Mme DESLANDES, M.AUDEOUD.

Mme DENOUS, secrétaire.

Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, COMBES Marie-Caroline

Le CTL s'est ouvert à 9 H 30.

1°) Tenue de la caisse du CDFiP d'Argenton sur Creuse par le SIP à compter du 1er septembre 2022

La Trésorerie d'Argenton sur Creuse fermant au 1^{er} septembre 2022, il convenait de transférer cette mission au seul service restant sur place (pour l'instant), à savoir le SIP.

Cette caisse ne subsistera que pour les encaissements par carte bancaire, puisque depuis le 1 er juillet, la seule caisse résiduelle est située au SGC de Châteauroux.

La note de service y afférant est datée du ... 29 juin, et un article est paru dans la Nouvelle République le ... 30 juin ! Des courriers ont aussi été envoyés aux élus (maires, EPCI et Conseil Départemental) et aux établissements hospitaliers.

La Direction nous a rappelé que si les usagers voulaient payer en numéraire leurs factures dotées d'un datamatrix, ils devaient se rendre chez un des 81 buralistes FDJ du département qui ont souscrit à cette option. Ces derniers peuvent aussi accepter les paiements en carte bancaire des factures toujours dotées d'un datamatrix. Les CDFiP, quant à eux, peuvent accepter le paiement par carte bancaire de toutes les factures.

Certaines créances ne peuvent pas être encaissées par les buralistes, à savoir les jours-amendes, les amendes de composition pénale et les côtes d'impôts basculées en contentieux dans l'application RAR. A ce sujet, FO-DGFiP a interrogé la Direction concernant les paiements effectués avec des documents antérieurs au basculement dans RAR, ni l'usager ni le buraliste n'étant censé connaître cette subtilité. La Direction n'a pas su nous dire si les datamatrix avaient une fin de validité. Nous attendons donc la réponse.

La Direction a confirmé que les agents en charge de la caisse percevront bien la prime de caisse.

Les agents du SIP d'Argenton seront formés à cette nouvelle mission grâce au tuilage effectué par un agent de la Trésorerie, qui sera d'ailleurs mutée au SIP au 1^{er} septembre, avec une prise de fonctions effective au 1^{er} janvier.

FO-DGFiP 36 vote toujours contre le recul du service public.

2°) Déploiement de l'accès des notaires au fichier immobilier (ANF)

Il semblerait que tout soit enfin prêt, et que les départements préfigurateurs n'aient rencontré aucune difficulté majeure. Le déploiement national va donc se poursuivre, et l'Indre va commencer ce basculement en septembre 2022 (peut-être début septembre), basculement qui s'achèvera le 6 décembre 2022.

Durant cette période, cette procédure bénéficiera d'un filet de sécurité, puisque les demandes des notaires obtiendront deux réponses : une dématérialisée, version nouvelle procédure, et une autre selon les modalités actuelles.

Ce sont ces dernières réponses qui feront foi juridiquement durant cette période de double commande.

Il est à noter que toute demande d'assistance des notaires sera prise en charge soit par l'Association pour le Développement du Service Notarial (ADSN), soit par le bureau GF-3B, et en aucun cas, par le service local.

On nous a assuré que la sécurité informatique était satisfaisante.

Cette mission représentant environ un tiers de l'activité des SPF, on peut légitimement s'inquiéter des suppressions d'emplois qui vont en découler, alors même qu'on pourrait redéployer ces effectifs pour résorber le retard toujours conséquent, qui, s'il s'est largement amélioré, reste toujours de 118 jours à la fin juin, et s'aggravera logiquement pendant la période estivale.

Nous saurons rapidement ce qu'il en adviendra en regardant les suppressions d'emplois des départements préfigurateurs.

3°) Questions diverses

<u>Frais de déplacement</u>: des collègues se sont vus demander par la Direction des originaux de factures et de tickets de caisse, parfois remontant à 2019, alors même que ces documents sont scannés et joints aux demandes de remboursement de frais de déplacement.

Interrogée, la Direction nous informe que les originaux doivent être transmis par les chefs de service une fois par an, et qu'un rappel sera fait en ce sens. Toutefois, en cette période de remue-ménage (et non pas de remue-méninges), difficile

parfois, au gré des suppressions de postes, déménagements, changements de responsables, de savoir où se trouvent ces documents.

La Direction évoque une exigence de la Cour des Comptes (franchement pas à la page à l'ère de la dématérialisation) pour justifier ces demandes.

Essayez de garder un ticket de caisse pendant 3 ans, et vous verrez la tête qu'il aura!

<u>Vagues de chaleur</u>: la Direction a reconnu l'envoi tardif de son message lors de la dernière vague de grosses chaleurs. Il est à noter que la mise en place des horaires aménagés nécessite le reparamétrage des systèmes de sécurité, et des modifications manuelles des anomalies dans SIRHIUS.

Afin de pallier au premier inconvénient, il serait possible de modifier ce paramétrage pour toute la durée estivale. Affaire à suivre ...

<u>COVID</u>: quelques cas ont été détectés dernièrement. La Direction appelle à la vigilance, sans pour autant édicter de consignes particulières. On ne peut que vous inciter à prendre soin de vous et de vos proches.

Contractuels:

Les collègues issus de la fonction publique peuvent, à leur demande, intégrer nos effectifs au bout d'un an.

La Direction s'est renseignée auprès de la Centrale pour connaître les modalités exactes.

Sur le département, 5 autres nouveaux contractuels vont être recrutés : 3 C pour 3 ans, et 2 B pour 1 an.

Nous nous sommes étonnés de la différence de durée de contrat entre les C et les B. Il semblerait que ce soit pour laisser la place aux futures sorties d'école de contrôleurs.

FO-DGFiP met l'accent sur l'investissement en formation pour une durée aussi courte.

Les fiches sont publiées sur la Place de l'Emploi Public et seront mises en ligne sur Ulysse 36, afin que vous puissiez en parler autour de vous.

Ces contractuels seront affectés comme suit :

1 B et 1 C au Budget-Logistique

1 B et 1 C au SGC du Blanc

1 C à la Trésorerie d'Issoudun

A noter que l'agent contractuel actuellement en poste à la Trésorerie de Valençay rejoindra physiquement le SGC de La Châtre le 1^{er} septembre 2023.

Est aussi ouvert un poste en contrat d'apprentissage au SIE d'Issoudun, via une licence professionnelle en gestion fiscale des entreprises, avec un début de scolarité en alternance au 5 septembre.

Remue-méninges:

5 réunions seulement se sont tenues, avec une soixantaine de participants en tout. 1 contribution écrite a été transmise, et un atelier des cadres a eu lieu sur ce sujet.

La Direction a reconnu qu'aucune proposition concernant spécifiquement le futur Contrat d'Objectifs et de Moyens n'avait été soumise. Ces échanges remonteront malgré tout à la Délégation pour exploitation. Toutefois, la Directrice pourrait mettre localement à profit certaines idées évoquées lors de ces débats.

Elections professionnelles:

Malgré la date qui approche à grands pas, toujours pas d'information concernant la situation bâtarde des agents du PNSR-PF et du SAPF qui ne sont ni électeurs ni éligibles dans l'Indre, mais dépendent toujours des sujets CHSCT de l'Indre.

Une nouvelle demande de précisions va être faite à la DG par la Direction. Il serait grand temps que ce sujet soit réglé définitivement, et que nous puissions représenter efficacement nos collègues.

La réunion s'est terminée à 11h33.

Un nouveau CTL sera convoqué le mardi 19 juillet pour revoter sur le point ayant fait l'objet d'un vote « contre » à l'unanimité.

Dans cette optique, faites-nous parvenir vos questions rapidement, afin que nous les évoquions à cette occasion.

Bonnes vacances à ceux qui en prennent, et bon courage aux autres!

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre Secrétaire départementale : Sylviane RENAUD

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre Huissier

10 rue Albert 1er

36019 CHATEAUROUX CEDEX
02 54 60 27 11

Mail: fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr https://www.fo-dgfip-sd.fr/036/